

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉVÈRE

**6 février
2024**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Sévère, tenue le 6 février 2024 à 20h heures à l'hôtel de ville sise au 59 rue Principale.

Présences :

▪ Madame Jacinthe Noël	Mairesse
▪ Monsieur Robert Lessard	Conseiller au poste numéro 1
▪ Monsieur Olivier Lamy	Conseiller au poste numéro 2
▪ Monsieur Maxime Castonguay	Conseiller au poste numéro 3
▪ Monsieur Martial Lacerte	Conseiller au poste numéro 4
▪ Madame Myriam Poulin	Conseillère au poste numéro 5
▪ Monsieur Claude Beauclair	Conseiller au poste numéro 6 - Absent

1. Ouverture

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, déclare la séance ouverte à 20h, le quorum étant atteint. Madame Marie-Andrée Cadorette, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Suivi de la séance du 16 janvier 2024
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2024
5. Adoption de la liste de la correspondance du mois de janvier 2024
6. Égouts – suivi
7. Glissement de terrain – suivi

8. Glissement de terrain – offre de services professionnels : plans, devis et surveillance
9. Maskicom – paiement dette
10. TECQ – Suivi programmation de travaux
11. Techni-Consultant – offre de services
12. PRACIM - réclamation Techni-Consultant
13. PRABAM - suivi Chalet
14. Entretien général – édifice municipal
15. OBVERLY – demande d’appui
16. Association forestière de la vallée du Saint-Maurice - arbres
17. Nomination d’un représentant de la politique Familles-Aînés
18. Bénévole de l’année
19. Inscription congrès ADMQ
20. Camp de jour St-Léon
21. Loisirs - suivi
22. Période de questions
23. Circulaire mensuelle
24. Approbation des comptes soumis
25. Adjointe administrative
26. Demande citoyenne - signalisation
27. Levée de la séance

09-02-24

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Martial Lacerte
Appuyé par : Monsieur le conseiller Maxime Castonguay
Et résolu :

D’adopter l’ordre du jour tel que décrit ci-dessus.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

3. Suivi de la séance du 16 janvier 2024

Les résolutions ont été exécutées.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2024

10-02-24 Il est proposé par : Monsieur le conseiller Olivier Lamy
Appuyé par : Madame la conseillère Myriam Poulin
Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2024, tel que rédigé en modifiant toutefois le nom du conseiller qui a appuyé la résolution 03-01-23, considérant que chacun des membres du conseil a reçu une copie du dit procès-verbal ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. Adoption de la liste de correspondance du mois de janvier 2024

Le présent sujet est reporté à la séance du mois de mars 2024.

6. Égout - suivi

Madame la mairesse, Jacinthe Noël informe les membres du conseil de l'avancement des travaux d'inspection du réseau pluvial/unitaire appartenant au MTQ et de la suite des évènements.

7. Glissement de terrain - suivi

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, informe les membres du conseil que la firme Géocivil a identifié une pratique liée au déneigement qu'il faudrait désormais éviter afin de prévenir un nouveau glissement de terrain. Il sera important d'éviter une accumulation de neige en sommet de talus.

8. Glissement de terrain – offre de services professionnels : plans, devis et surveillance

Considérant l'offre de services professionnels de la firme Tetra Tech QI inc. en date du 29 janvier 2024 (Ref. : 51785TT) concernant les plans, devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet de reconstruction de talus en face du 470 rang Bellechasse ;

Considérant que les activités suivantes sont incluses dans la présente offre de services :

- Plans et devis
- Estimation des coûts
- Assistance appel d'offres
- Assistance formulaire aide financière
- Analyse soumissions
- Émission plans et devis
- Surveillance bureau
- Visites de chantier
- Réception des travaux
- Attestation de conformité des travaux
- Émission des plans finaux

Considérant que les services suivants sont exclus de la présente offre de services :

- Demande d'autorisation ministérielle
- Gestion de la demande d'aide financière
- Surveillance chantier à temps plein
- Services professionnels d'expertise en géotechnique et en contrôle des Matériaux

Considérant que la firme Tetra Tech QI inc. propose à la municipalité de prévoir une enveloppe budgétaire de 59 000\$ (taxes en sus) pour la réalisation du mandat décrit dans la présente offre de services ;

En conséquence :

11-02-24

Il est proposé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy
Appuyé par : monsieur le conseiller Maxime Castonguay
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que la Municipalité de Saint-Sévère accepte l'offre de services professionnels de la firme Tetra Tech QI ;

Que la municipalité prévoit une enveloppe budgétaire de 59 000\$ taxes en sus, pour la réalisation de ce mandat par la firme Tetra Tech QI inc. ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. Maskicom – paiement dette

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sévère s'est assujettie aux compétences 2 et 3 de la MRC de Maskinongé pour un réseau de télécommunication par fibre optique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé a mis en place un organisme, sous le nom de Maskicom, ayant pour mandat de doter le territoire de la MRC de Maskinongé d'une desserte Internet haute vitesse pour les citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sévère a accepté que la MRC se porte caution de Maskicom en son nom pour les emprunts à la Banque ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Maskinongé a adopté le règlement 288-21 décrétant un emprunt pour donner suite au cautionnement donné à l'égard des engagements de Maskicom envers la Banque Nationale du Canada le 12 janvier 2022 et que celui-ci a été modifié le 21 février 2022 suite aux échanges avec le Ministère des Affaires municipales ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, par le biais du décret **1593-2023**, a octroyé une aide financière d'un montant maximal de 1 966 655 \$ à la MRC de Maskinongé, au cours de l'exercice financier 2023-2024, afin de soutenir la réalisation de certaines opérations visant à compléter le déploiement du service Internet haute vitesse sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la dette pour la municipalité de Saint-Sévère s'élève à 44 050.09\$ (capital et intérêt) en date du 31 janvier 2024 après avoir appliqué l'aide financière du gouvernement du Québec;

En conséquence :

12-02-24

Il est proposé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Appuyé par : monsieur le conseiller Maxime Castonguay
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la municipalité rembourse la dette de la municipalité de Saint-Sévère au montant de 44 050.09 \$ à la MRC de Maskinongé;

QUE les frais d'intérêts qui cumulent au-delà du 31 janvier 2024 soit payable à la MRC de Maskinongé sur réception de facture;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. TECQ -suivi programmation de travaux

Madame Noël, mairesse de la municipalité, informe les membres du conseil que la programmation de travaux transmise au ministère dans le cadre de la TECQ a été acceptée.

11. Techni-Consultant – offre de services

Considérant l'offre de services professionnels transmise à la municipalité par la firme Techni-Consultant inc., à titre de collaborateur externe pour l'assistance annuelle forfaitaire pour l'année 2024, au montant de 2 950.00\$ avant taxes ;

Considérant que l'offre de services professionnels comprend un service de première ligne :

Considérant que la municipalité est grandement satisfaite des services offerts par la firme Techni-Consultant ;

En conséquence :

13-02-24

Il est proposé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Appuyé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que la Municipalité accepte l'offre de services professionnels d'accompagnement de la firme Techni-Consultant inc. au coût de 2 950,00 \$ plus les taxes applicables ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. PRACIM – réclamation Techni-Consultant

Considérant l'offre de services professionnels de la firme Techni-Consultant inc. en date du 31 janvier 2024 pour l'accompagnement dans le projet d'agrandissement du bâtiment municipal ;

Considérant que cet accompagnement peut être admissible dans le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)

Considérant que l'offre de services professionnels comprend un accompagnement défini de la façon suivante :

- *Suivi financier (reddition de comptes) 2 450\$ taxes en sus;*

En conséquence :

14-02-24 Il est proposé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy
Appuyé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que la Municipalité accepte l'offre de services professionnels d'accompagnement de la firme Techni-Consultant inc. au coût de 2 450.00 \$ plus les taxes applicables ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13. PRABAM – suivi Chalet

Considérant que madame la mairesse, Jacinthe Noël, informe les membres du conseil que la structure du toit est enfin débutée au Chalet Dumontier ;

Considérant que l'entrepreneur mandaté pour les travaux affirme qu'il devrait terminer complètement les rénovations du chalet au courant des prochaines semaines ;

Considérant que certains membres du conseil souhaitent que la structure soit solidifiée et que l'isolation de l'entretoit soit améliorée ;

En conséquence :

15-02-24 Il est proposé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Appuyé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que le conseil municipal demande à l'entrepreneur d'ajouter des tire-fonds afin de solidifier les ancrages de la nouvelle structure sur la façade de l'édifice ;

Que la municipalité demande à l'entrepreneur de vérifier l'isolation de l'entretoit du Chalet Dumontier et d'ajouter un isolant aérateur « Raft-R-Mate » si besoin, et ce ,sur une hauteur de 48 pouces ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

14. Entretien général – édifice municipal

16-02-24 Il est proposé par : Monsieur le conseiller Maxime Castonguay
Appuyé par : Monsieur le conseiller Martial Lacerte
Et résolu :

Que la municipalité de Saint-Sévère procède au cirage des planchers ainsi qu'au nettoyage des fenêtres et airs climatisées 2 fois par année ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15. OBVERLY – demande d’appui

Considérant que l’un des principaux mandats de l’Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVERLY) est de mettre en œuvre, dans une perspective de développement durable, la gestion intégrée de l’eau des bassins versants de la zone du Loup-Yamachiche ;

Considérant que, dans le but de réduire les risques liés aux inondations, le plan directeur de l’eau des bassins versants de la zone du Loup-Yamachiche prévoit plusieurs actions concertées, dont :

- La mise à jour d’une cartographie des zones à risque d’inondation dans les bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche
- L’installation d’une station autonome de suivi du couvert de neige dans le bassin versant de la rivière du Loup;

Considérant que ces actions ont une importance capitale pour la réduction des risques liés aux inondations de la rivière du Loup et de ses tributaires ;

En conséquence :

17-02-24

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Olivier Lamy
Appuyé par : Monsieur le conseiller Robert Lessard
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que la municipalité de Saint-Sévère demande au ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs de prioriser le projet, élaboré par l’OBVERLY, de mise en place d’une station automatisée de suivi de la météo et du suivi du couvert de neige dans le nord du bassin versant de la rivière du Loup, plus précisément dans le territoire couvert par la réserve faunique Mastigouche ;

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

16. Association forestière de la vallée du Saint-Maurice - arbres

18-02-24

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Maxime Castonguay
Appuyé par : Monsieur le conseiller Robert Lessard
Et résolu :

D'autoriser la directrice générale, madame Marie-Andrée Cadorette, à commander des arbres, offerts par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en collaboration avec l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice, dans le cadre du mois de l'arbre qui se déroule tout au long du mois de mai;

De distribuer gratuitement les arbres reçus à la population de Saint-Sévère ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

17. Nomination d'un représentant de la politique Familles-Aînés

19-02-24

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Olivier Lamy
Appuyé par : Monsieur le conseiller Martial Lacerte
Et résolu :

De nommer monsieur le conseiller Robert Lessard au titre de représentant du conseil municipal de Saint-Sévère pour la politique Familles-Aînés ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

18. Bénévole de l'année

Les membres du conseil discutent afin de déterminer quel bénévole sera nommé « Bénévole de l'année » pour l'année 2023.

Après discussion, les membres du conseil décident de consulter la population afin de connaître leurs opinions sur le sujet.

Le bénévole de l'année sera nommé par le conseil municipal suite aux suggestions qui seront émises par la population.

19. Inscription congrès ADMQ

Madame Cadorette, directrice générale, informe les membres du conseil qu'elle a procédé à son inscription au congrès annuel de l'ADMQ.

Il s'agit d'une dépense budgétée et le congrès fait partie du budget de « formation » alloué à la directrice générale.

20. Camp de jour St-Léon

Considérant que la municipalité de Saint-Sévère ne possède pas son propre camp de jour ;

Considérant que les municipalités de Saint-Léon-Le-Grand et de Saint-Sévère souhaitent avoir un camp de jour conjoint;

Considérant que le camp de jour se tiendra à Saint-Léon-Le-Grand et qu'il sera géré et supervisé par la municipalité de Saint-Léon-Le-Grand ;

Considérant que la municipalité de Saint-Léon-Le-Grand demande un montant de 250.00\$ par enfant à la municipalité de Saint-Sévère à titre de contribution au camp de jour ;

Considérant que la municipalité de Saint-Léon-Le-Grand s'engage à accepter les enfants de la municipalité de Saint-Sévère, à condition que ceux-ci procèdent à leurs inscriptions dans les délais prévus ;

En conséquence :

20-02-24

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Olivier Lamy

Appuyé par : Monsieur le conseiller Robert Lessard

Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'effectuer un paiement, équivalent à un montant de 250.00\$ pour chaque enfant de Saint-Sévère inscrit au camp de jour de St-Léon pour l'été 2024 ;

D'informer la population de Saint-Sévère que les enfants de la municipalité ont accès au camp de jour de la municipalité de Saint-Léon-Le-Grand ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

21. Loisirs - suivi

Monsieur le conseiller Olivier Lamy informe les membres du conseil que l'activité de glissades prévue par le comité des loisirs a été annulée en raison d'un manque d'inscription de la part de la population.

Monsieur Lamy annonce qu'une chasse aux cocos sera organisée par le comité des loisirs pour la fête de Pâques et que le comité travaille déjà à l'organisation de la fête nationale.

22. Période de questions

Des citoyens présents dans l'assistance posent des questions aux membres du conseil en lien avec des sujets d'intérêt public.

23. Circulaire

Les membres du conseil discutent des différents points qu'ils souhaitent inclure dans la circulaire mensuelle, à savoir :

- Bénévole de l'année
- Aide Impôts
- Camp de jour St-Léon
- Cacas de chiens
- Chasse aux cocos

24. Approbation des comptes soumis

21-02-24 Il est proposé par : Monsieur le conseiller Olivier Lamy
Appuyé par : Monsieur le conseiller Maxime Castonguay
Et résolu :

D'autoriser le paiement des comptes suivants :

Comptes à payer	255 366.53\$
Déboursés directs	-\$
Salaires	-\$
Total	255 366.53 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

25. Adjointe administrative

Considérant que madame Gabrielle Lessard, anciennement Directrice générale de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand, occupe les fonctions d'adjointe administrative à la municipalité de Saint-Sévère depuis bientôt 10 ans ;

Considérant que madame Lessard travaille environ 8 heures par semaine pour la municipalité de Saint-Sévère afin d'effectuer, principalement, des tâches liées à la comptabilité ;

Considérant que madame Lessard occupe, à l'occasion, des fonctions similaires des les municipalités voisines et que son taux horaire se situe entre 60\$ et 65\$ de l'heure lorsqu'elle travaille dans les autres municipalités de la MRC de Maskinongé en comparaison à un taux horaire de 42,29\$ lorsqu'elle travaille à Saint-Sévère ;

Considérant que madame Lessard cumule près de 40ans d'expérience dans le monde municipal et que le conseil est extrêmement satisfait du travail qu'elle accomplit pour la municipalité de Saint-Sévère ;

En conséquence :

22-02-24 Il est proposé par : Monsieur le conseiller Maxime Castonguay
Appuyé par : Monsieur le conseiller Robert Lessard
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'augmenter le taux horaire de madame Gabrielle Lessard, adjointe administrative, à 60\$ de l'heure;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

26. Demande citoyenne - signalisation

Madame la conseillère Myriam Poulin informe les membres du conseil qu'elle a reçu une demande citoyenne en lien avec la signalisation actuelle annonçant la fermeture du rang Bellechasse.

Madame Poulin explique que la signalisation semble être problématique puisque les véhicules ne remarquent pas les panneaux indiquant « route barrée » et qu'ils avancent jusqu'à la barrière pour ensuite se retrouver dans une mauvaise posture face à la route barrée. Par la suite, ils doivent effectuer une partie du chemin à reculons afin d'être en mesure de se retourner et de repartir dans le sens opposé.

Madame la conseillère demande au conseil d'ajouter de nouvelles enseignes de signalisation afin d'informer les camionneurs, une deuxième fois, de la route barrée, et ce, un peu plus près de la barrière.

Madame la mairesse, Jacinthe Noël affirme que la signalisation est adéquate et que le problème des conducteurs n'est pas lié à la signalisation, mais plutôt à un manque d'attention de leur part. Madame Noël affirme qu'il ne serait pas pertinent d'acheter d'autres panneaux de signalisation puisque les conducteurs semblent circuler sans prêter attention aux indications « route barrée ».

Toutefois, madame la mairesse demande à la directrice générale de vérifier si la municipalité possède déjà d'autres panneaux « route barrée ». Dans l'éventualité où cela n'engagerait aucuns frais supplémentaires, des panneaux de signalisation additionnels pourraient être ajoutés.

27. Levée de la séance

23-02-24

Il est proposé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte

Appuyé par : monsieur le conseiller Maxime Castonguay

Que la présente séance soit levée à 21h18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Jacinthe Noël
Mairesse

Marie-Andrée Cadorette
Directrice générale &
Greffière-trésorière

Je, Jacinthe Noël, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.